

www.decision-sante.com



formation

Mercredi 28 et Jeudi 29 avril 2010



Filières gériatriques et Plan Alzheimer



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT
LE 28/03/2010
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE
DE 30 € sur le montant TTC
de votre inscription.**



Inscriptions sur www.decision-sante.com - rubrique Formation

Renseignements

Marie-Aline Toubon

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

> Filières gériatriques et Plan Alzheimer

Mercredi 28 et jeudi 29 avril 2010

A l'heure où la population française des plus de 65 ans ne cesse de croître et que la maladie d'Alzheimer progresse inexorablement avec l'âge, force est de constater que l'ensemble des acteurs de santé sont obligés de s'adapter aux besoins spécifiques d'une population souvent polyopathologiques.

L'offre hospitalière doit donc se structurer territorialement par la mise en place de filières gériatriques en intégrant tous les acteurs de la prise en charge : hôpitaux locaux, EHPAD, professionnels de santé libéraux, réseaux de santé, CLIC, SSIAD...

Nous répondrons ensemble aux questions suivantes :

- Comment organiser la filière intra hospitalière ?
- Comment intégrer la filière gériatrique dans l'offre de soins d'un territoire ?
- Comment réussir la mutualisation et l'implication interdisciplinaire de l'ensemble des structures d'aval (Réseaux de santé, CLIC, SSIAD) avec l'hôpital (Equipe mobile de gériatrie) pour une meilleure prise en charge ?
- Comment mettre en place une MAIA (mesure n°4 du Plan Alzheimer 2008-2012) et une unité cognito-comportementale (mesure n°17 du Plan Alzheimer 2008-2012) ?
- Comment lutter contre le manque d'attractivité des métiers de la gériatrie ?

> PUBLICS

- Présidents de CME, directeurs d'établissements publics (CHRU, PSPH, hôpitaux locaux), directeurs de cliniques, directeurs EHPAD, IDE, chefs de pôles, cadres de santé, réseaux de santé, CLIC, SSIAD, services de neurologie, services de gériatrie, Unité SLD, consultations mémoire, centres mémoire de ressources et de recherche, médecins libéraux, IDE libérales, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, étudiants en médecine, assistantes sociales, Aides Médico-Psychologiques...

> OBJECTIFS

- Maîtriser la notion de filière gériatrique dans un territoire
- Savoir orienter et évaluer des patients atteints de la maladie d'Alzheimer
- Travailler en coordination avec l'ensemble des structures d'aval et d'amont
- Valoriser et fidéliser les métiers de la gériatrie

> MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, retours d'expérience, échanges avec les experts, remise de documentation.

> INTERVENANTS

- Chargée de mission, Chef de service, Praticien Hospitalier, Directeur d'un réseau de gérontologie, Responsable d'une MAIA, Responsable d'une antenne mobile intra hospitalière, Chef de projet, Cadre supérieur de santé, Directeur médical.

Programme

Mercredi 28 avril 2010

9h00 – 9h30 Accueil des participants

9h30 – 9h45 Introduction

- ⊙ Dr Roxane SIMON-PREL, *Chargée de mission, Agence Régionale de l'Hospitalisation Ile-de-France (ARHIF)*

9h45 – 10h45

La place de la filière gériatrique hospitalière dans l'offre de soins d'un territoire

- ⊙ Dr Roxane SIMON-PREL, *Chargée de mission, Agence Régionale de l'Hospitalisation Ile-de-France (ARHIF)*
- Les éléments constitutifs d'une filière gériatrique hospitalière
- La filière gériatrique hospitalière et ses partenaires
- La coordination interne et externe de la filière gériatrique

10h45 – 11h00 Echanges avec la salle

11h00 – 12h15

L'organisation de la filière gériatrique au sein de l'hôpital

- ⊙ Dr Bernard DURAND-GASELIN, *Chef de service de gériatrie, Hôpital Saint Joseph Paris*

12h15 – 12h30 Echanges avec la salle

12h30 – 14h00 Déjeuner

14h00 – 15h15

Le diagnostic précoce et la prise en charge spécifique des patients atteints de maladie d'Alzheimer : modalités d'organisation territoriale

- ⊙ Dr Olivier MICHEL, *Praticien Hospitalier, CHU de Rennes*

15h15 – 16h30

Les patients vieillissants présentant des troubles psychiatriques : quelles structures de prise en charge ?

- ⊙ Dr Marie-Pierre PANCAZI, *Responsable de la filière gériatrique-psychiatrique, Hôpital privé gériatrique Les Magnolias*

Jeudi 29 avril 2010

9h00 – 9h30 Accueil des participants

9h30 – 11h30 Cas concret

Réflexion autour d'un dispositif intégré d'orientation et d'évaluation des patients

- ⊙ Dr Vania LECLERCQ, *Médecin hospitalier, Unité de gériatrie aigüe, Hôpital Rothschild, Paris 12^{ème}*
- ⊙ Dr Albert SERVADIO, *Président du réseau AGEF, Réseau de gériatrie, Paris 20^{ème}*
- ⊙ Un représentant d'une MAIA (*Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer*)

11h30 – 11h45 Echanges avec la salle

11h45 – 12h30

La problématique spécifique d'attractivité et de fidélisation des professionnels en gériatrie. Des actions possibles mises en place à l'échelon régional en Ile-de-France.

- ⊙ Hélène ARCHAMBAULT, *Chef de projet sur les métiers de la gériatrie, ARHIF*

12h30 – 12h45 Echanges avec la salle

12h45 – 14h00 Déjeuner

14h00 – 15h00 Travail en ateliers pratiques

1^{er} atelier : Les métiers de la gériatrie

- ⊙ Hélène ARCHAMBAULT, *Chef de projet sur les métiers de la gériatrie, ARHIF*
- ⊙ Sylvie DAIEFF, *Cadre supérieur de santé pôle gériatrique, Hôpital Argenteuil*
- De quels métiers parle-t-on ?
- Motivations aux métiers de la gériatrie
- Quelles solutions pour attirer et fidéliser les professionnels en gériatrie ?
- Leur mise en œuvre pratique

15h00 – 16h00 Travail en ateliers pratiques

2^{ème} atelier : Comment organiser une filière gériatrique ?

- ⊙ Dr Jean-Pierre AQUINO, *Directeur médical, Clinique médicale gériatrique La Porte Verte, Versailles*
- État des lieux préalable
- Mobilisation des équipes médicales et des équipes de direction autour d'un projet gériatrique
- La mise en œuvre pratique

Par courrier :

Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences
 21, rue Camille-Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
 Par fax : 01 73 28 16 11 / Tél. : 01 73 28 16 13
 Par e-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Participant

Pr Dr M^{ME} M^{ELLE} M.

NOM, PRÉNOM _____

FONCTION _____

pour les praticiens
uniquement,
cochez la case qui
vous correspond

- Praticien exerçant principalement en LIBERAL
 Praticien exerçant principalement comme SALARIES
 Praticien exerçant principalement en établissement HOSPITALIER

SERVICE _____

ETABLISSEMENT OU ORGANISME _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____ FAX _____

E-MAIL _____

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 28/03/2010 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 € sur le montant TTC de votre inscription.

J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSEMENT et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total des inscriptions.

> Le cumul de ces deux remises n'est pas possible.

Lieu et moyens d'accès

Décision & Stratégie Santé-PGP
 21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9
RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323
Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Coirentin Celton

Service gérant l'inscription

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____ FAX _____

E-MAIL _____

SITE INTERNET _____

JE SOUSSIGNÉ (E) _____

AGISSANT EN QUALITÉ DE _____

> ENGAGE L'ÉTABLISSEMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION DE

> AU TARIF DE : 1 JOUR : 515,05 € HT (616 € TTC)
 2 JOURS : 978,26 € HT (1 170 € TTC)

POUR LA FORMATION :

Filières gériatriques et Plan Alzheimer

Mercredi 28 et jeudi 29 avril 2010

> SIGNATURE DU RESPONSABLE
ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

CACHET / SIGNATURE

FAIT À _____

LE _____

FACTURE À LIBELLER AU NOM DE _____

➤ Ou inscrivez-vous sur www.decision-sante.com - rubrique Formation

Conditions générales de ventes

Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.
- une convention sera établie.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée (n° d'agrément 11921500392). Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

Article 3. ANNULATION

3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux.

Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.